

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 15 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021 A 20H00**

Date de la convocation : 22/11/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre à 20h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire
M. Fabien VIEILLE-MECET, M. Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND, Adjoints
Mmes Pascal FAIGNEZ, Justine GRENON, Chantal GUIGNARD, Conseillères
municipales

Excusés : Mmes Corinne GARNIER, Chantal MARGUIER, Magalie TROUTET Conseillères
municipales
M. Mathieu BAUDIN Conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BRESSAND

Ordre du jour de la séance n° 15 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 14 du 5 novembre 2021

2. Administration générale

- Fonds de concours : Montants communiqués, délibération à prendre
- Approbation du PLUi arrêté

3. Bâtiments, patrimoine.

- Eglise : Situation avec les entreprises FCE et Prêtre.
- Escalier au-dessus de la chaufferie
- Dégradations des jeux du parc : point du dossier

4. Voirie

- Aménagements de voirie et de sécurité rues L. Troutet et d'Arlier.
 - Point sur les travaux
- Modification de la puissance souscrite en éclairage public et déplacement du coffret électrique de la mairie et de la salle des fêtes.
- Pose de 3 candélabres solaires : Réponses du Syded

5. Divers

- Commémoration du 5 décembre

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n°14 du 5 novembre 2021

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Administration générale

- Fonds de concours : Montants communiqués, délibération à prendre.

Le montant des fonds de concours versés par la CFD est désormais connu : il faut donc délibérer. Suivant les conseils d'un cabinet comptable, la CFD a mis en place la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) sans pour autant affecter la redistribution des recettes aux communes. La DSC est intéressante pour les communes car elle vient en déduction des fonds de concours dont le double du montant perçu doit être justifié en dépenses.

Pour Bannans, la somme de 31.694€ est sollicitée au titre des fonds de concours et 16.640€ seront perçus sous la forme de DSC soit au total 48.334€

A l'unanimité des présents, il est décidé de solliciter les fonds de concours à hauteur de 31.694€

- Approbation du PLUi arrêté.

La phase de consultation des habitants est terminée. Le dossier est désormais entre les mains des PPA's (Personnes Publiques Associées) qui doivent rendre leur avis compte tenu de la réglementation en vigueur.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal donne un avis favorable aux documents du PLUi.

3. Bâtiments, patrimoine.

- Eglise : Situation avec les entreprises FCE et Prêtre.

Une nouvelle intervention de l'entreprise FCE a eu lieu afin de remettre en place les pavés.

Concernant l'électricité, le problème de la prise coté parking n'est pas résolu.

L'entreprise Prêtre indique que la prise est câblée sur l'éclairage des spots comme demandé par l'architecte.

De plus la facture comporte la mise en place de 2 prises alors qu'il n'y en a qu'une seule installée.

Le Maire indique qu'il est en attente d'une réponse aux relances adressées à l'entreprise.

- Escalier au-dessus de la chaufferie

L'escalier commandé depuis un an a été posé le 23 novembre. L'entreprise nous a indiqué que le délai particulièrement long est dû aux difficultés d'approvisionnement. Le socle réalisé suivant les dimensions fournies par l'entreprise n'est pas assez grand, ce qui crée un problème notamment quand on descend les marches. L'entreprise consciente du problème doit nous proposer une solution.

- Dégradations des jeux du parc : point du dossier

Le devis pour le remplacement des pièces a été envoyé à l'entreprise AMC le 7 novembre.

Nous attendons toujours le retour de la société.

4. Voirie

- Aménagements de voirie et de sécurité rues L. Troutet et d'Arlier.
 - Point sur les travaux

Le plateau surélevé du carrefour des rues Laurent Troutet / d'Arlier ainsi que celui de la rue d'Arlier sont terminés. Il ne manque plus que la signalétique verticale et horizontale qui sera réalisée en semaine 48 si la météo est favorable.

Le parvis de la salle des fêtes, la place devant le mur de la cour de la mairie ainsi que les trottoirs seront enrobés la semaine du 6 décembre si la météo le permet.

Nous avons reçu ce jour une notification du Département pour l'attribution d'une subvention de 14.871€.

- Modification de la puissance souscrite en éclairage public et déplacement du coffret électrique de la mairie et de la salle des fêtes.

L'augmentation de la puissance 36 kVA (au lieu de 24) a été réalisée le 23 novembre et le déplacement du coffret à l'intérieur du local d'affichage a été fait le 24 novembre.

Il convient de prendre des délibérations pour des demandes de subventions :

- Création d'une rampe accès pour le parking de la salle des fêtes (Devis de 3.095€ HT et travaux réalisés).
- Aménagement de place de parking vers le conteneur à verre (Devis de 2.318€ HT et travaux réalisés sauf l'enrobé).
- Aménagement de voirie dans le parc du Château (remise en forme du chemin) (Devis de 2.400€ HT et travaux prévus en semaine 49).
- Mise en place de feux intelligents désormais subventionnés par le Département à hauteur de 25% (Devis de 33.484€ HT non encore accepté).
 - Pose de 3 candélabres solaires : Réponse du SYDED.

Le Syded confirme qu'il limite son aide à 175€ par point lumineux car il considère que l'éclairage public réalisé au moyen de candélabres solaires ne rentre pas dans la rubrique des « installations à énergie renouvelable » !?

5. Divers

- Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie le 5 décembre

Les anciens combattants des villages de la CFD (sauf Boujailles) se réunissent chaque année dans l'un des villages pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie.

Cette année, la commémoration se déroulera à Bannans, au Monument aux Morts dimanche 5 décembre à 16 heures. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

La séance est levée à 22h30

Le Maire

